

CERCLE SURCOUF

Étude et analyse des politiques publiques

Collège et lycée : réarmer l'enseignement, simplifier le système et restaurer l'efficacité scolaire



Étude du Cercle Surcouf

Financement, enseignants, encadrement et résultats

Octobre 2026

Document de travail consolidé

Réarmer le collège et le lycée : la France doit enfin choisir entre l’affichage des moyens et l’efficacité scolaire

Tribune — Le système français ne souffre ni d’une pénurie budgétaire uniforme, ni d’un excès simple de moyens. Il souffre d’une dépense fragmentée, d’un encadrement contraint et d’une incapacité persistante à transformer ses ressources en heures de cours, en stabilité des équipes et en progrès des élèves.

Le paradoxe français : dépenser plus, encadrer moins, obtenir des résultats moyens

Le débat scolaire français reste prisonnier d’une alternative stérile : faudrait-il encore augmenter les crédits ou, au contraire, réduire une dépense réputée inefficace ? Les chiffres imposent une autre lecture. En euros constants 2027, les moyens consacrés au second degré passent de 72,8 Md€ en 2017 à 76,6 Md€ en 2026, soit une hausse réelle limitée à 5,2 %. Dans le même temps, la contribution de l’État recule de 3,4 % en volume, tandis que la progression globale provient surtout des entreprises, principalement par l’apprentissage. L’augmentation agrégée ne signifie donc pas que davantage de moyens atteignent les collèges, les lycées et les salles de classe.

La comparaison internationale rend le paradoxe plus net. La France dépense environ 15 000 USD PPA par élève, contre 12 438 USD dans l’OCDE, soit 20,6 % de plus. Pourtant, elle obtient 474 points en mathématiques à PISA 2022, presque exactement la moyenne OCDE de 472 points. Son efficacité apparente atteint 31,6 points PISA par millier de dollars dépensés, contre 38,0 pour l’OCDE. Ce rapport ne résume évidemment pas la qualité d’un système éducatif ; il révèle néanmoins une question politique majeure : pourquoi un effort financier supérieur ne produit-il pas un avantage scolaire mesurable ?

La faiblesse n’est pas le nombre de lignes budgétaires, mais ce qui arrive réellement jusqu’à l’élève

Le système est construit comme une addition de responsabilités partielles. L’État rémunère l’essentiel des personnels et fixe l’organisation pédagogique ; les départements gèrent les collèges ; les régions, les lycées, les transports et une partie des services ; les organismes sociaux, les entreprises et les familles financent d’autres segments. Dans un même établissement, plusieurs employeurs, plusieurs budgets et plusieurs chaînes de décision se superposent. Aucun acteur ne dispose du compte complet réunissant les enseignants, les heures effectivement assurées, le bâti, les transports, la restauration, les aides et les résultats. La dépense est connue globalement ; sa productivité locale ne l’est pas.

Cette fragmentation nourrit une illusion dangereuse : réduire un poste budgétaire serait nécessairement économiser. Une fermeture d’offre peut accroître les transports ; un entretien différé renchérit les travaux futurs ; une heure non remplacée reporte la charge sur les familles ou creuse les écarts scolaires. Dans les collèges publics, 9 % des heures programmées n’ont pas été assurées en 2023-2024. L’indicateur décisif n’est donc pas seulement le nombre de postes autorisés, mais le nombre d’heures d’enseignement effectivement reçues par les élèves.

Les enseignants sont devenus la variable d'ajustement d'un système qui ne sait pas consolider ses propres coûts

Entre 2017 et 2024, les effectifs enseignants observés du second degré diminuent de 1,5 %. À l'horizon 2026, la baisse estimée atteint 1,9 %, davantage que celle des élèves. Or la France compte déjà 14,9 élèves par enseignant en équivalent temps plein, contre 12,2 dans l'Union européenne. Autrement dit, l'encadrement est plus contraint que la moyenne européenne au moment même où la démographie scolaire pourrait servir de prétexte à une nouvelle contraction des postes.

La question salariale s'ajoute à celle des effectifs. En 2024, les enseignants fonctionnaires ou assimilés du second degré perçoivent en moyenne 3 310 € nets par mois, contre 2 130 € pour les contractuels et maîtres délégués. Les moyennes ne disent pas tout des débuts de carrière, de l'ancienneté ou des quotités de travail, mais elles signalent une architecture devenue peu lisible et peu attractive. Recruter sans stabiliser, remplacer sans anticiper, contractualiser sans professionnaliser : cette gestion à court terme entretient les vacances de postes, le turnover et la perte d'heures.

Tester une convergence vers des références OCDE : une simulation exploratoire, pas une facture

Que donnerait une simulation combinant trois références OCDE ? Trois leviers sont examinés sans additionner deux fois leurs effets : une hypothèse provisoire de relèvement de 12 % du taux horaire d'enseignement ; un service annuel ramené de 720 à 706 heures, sans réduire le volume de cours reçu par les élèves ; et un ratio ramené de 14,9 à 13 élèves par enseignant. Les deux premiers paramètres concernent le collège, tandis que le ratio de 14,9 couvre les niveaux CITE 1 à 3 et des enseignants en équivalents temps plein. Leur combinaison avec les 461 196 enseignants physiques du seul second degré n'est donc pas homogène : elle produit un ordre de grandeur exploratoire, non un besoin d'effectifs validé.

Dans cette simulation, l'effectif théorique atteindrait environ 539 100 enseignants, soit près de 77 900 de plus, et la masse salariale employeur passerait de 32,5 à 42,5 Md€. Le surcoût ressortirait à environ 10 Md€ par an en euros 2027 ; après 1,2 à 2,4 Md€ d'économies structurelles, le besoin public net serait de 7,6 à 8,8 Md€. Ces montants constituent un **plafond exploratoire** : ils devront être recalculés avec un ratio limité au second degré, des enseignants en ETP et un écart de taux horaire extrait sur un champ strictement comparable. Ils chiffrent une convergence de moyens ; ils ne garantissent ni une progression automatique de PISA ni un classement donné.

La bonne réforme : économiser sur la fragmentation pour investir dans l'enseignement réel

La conclusion n'est ni qu'il faudrait dépenser moins partout, ni qu'il suffirait de dépenser davantage. Il faut d'abord rendre la dépense intelligible : un compte complet par établissement, un responsable clairement identifié pour chaque fonction, une séparation comptable entre enseignement scolaire, privé sous contrat, apprentissage et dépenses des familles, et une dotation pluriannuelle fondée sur les besoins réels. Les économies doivent viser les doubles saisies, les financements croisés, les achats dispersés, les systèmes d'information redondants et l'immobilier sous-utilisé — jamais les heures de cours dont les élèves ont besoin.

Ensuite, la convergence doit être séquencée. Revaloriser d'abord les débuts de carrière et les disciplines en tension ; sécuriser l'entrée dans le métier et professionnaliser les contractuels ; réduire les heures perdues ; stabiliser les équipes ; puis améliorer progressivement le ratio d'encadrement et le service annuel. Chaque étape doit être soumise à un test simple : augmente-t-elle les heures

effectivement reçues, améliore-t-elle les apprentissages et réduit-elle les inégalités sans détériorer les conditions de travail ?

La France ne manque pas seulement de moyens bien calibrés ; elle manque d'une doctrine d'emploi de ses moyens. Réformer le second degré, c'est accepter de payer le prix d'un enseignement plus attractif et mieux encadré, tout en exigeant que chaque euro soit relié à une responsabilité, à une heure assurée et à un progrès mesurable. C'est à cette condition que l'investissement éducatif cessera d'être une addition de budgets pour redevenir une politique de la réussite.

Renvoi documentaire : les données de financement et d'économies figurent en **annexe A** ; les effectifs, rémunérations, heures non assurées et simulations de convergence en **annexe B** ; les comparaisons européennes, OCDE et PISA en **annexe C**.

Synthèse décisionnelle

Objet : établir un diagnostic du financement et de l'efficacité du second degré, puis en déduire des recommandations opérationnelles. Les séries de financement et leur méthode sont détaillées en **annexe A** ; les données relatives aux enseignants et à la continuité du service en **annexe B** ; les comparaisons internationales et leurs limites en **annexe C**.

1. Constats

- **Les moyens réels progressent peu.** En euros constants 2027, la dépense passe de 72,8 Md€ en 2017 à 76,6 Md€ en 2026, soit +5,2 % ; elle plafonne autour de 76 à 77 Md€ depuis 2024. *Voir annexes A.1 et A.2.*
- **La hausse ne renforce pas le financement central.** La contribution réelle de l'État recule de 3,4 %, les collectivités restent presque stables et la progression provient surtout des entreprises, principalement par l'apprentissage. *Voir annexes A.1 à A.3.*
- **La responsabilité est dispersée.** L'État finance l'essentiel des personnels et de la pédagogie, les départements les collèges, les régions les lycées et les transports, tandis que d'autres organismes, les entreprises et les ménages supportent des flux distincts. *Voir annexes A.3 et A.4.*
- **Les effectifs enseignants reculent légèrement plus vite que ceux des élèves.** Entre 2017 et 2024, le nombre observé d'enseignants diminue de 1,5 % ; la baisse estimée atteint 1,9 % à l'horizon 2026. *Voir annexes B.1 et B.3.*
- **La situation professionnelle et salariale des enseignants fragilise la continuité du service.** En 2024, les contractuels représentent 8 % des enseignants ; leur rémunération nette moyenne est de 2 130 € par mois, contre 3 310 € pour les fonctionnaires et assimilés du second degré. Ces moyennes masquent les débuts de carrière, les différences de corps, de primes, d'ancienneté et de quotité. Les difficultés de recrutement restent concentrées dans certaines disciplines et certains territoires. *Voir annexe B.2.*
- **Les élèves subissent une perte d'enseignement significative.** Dans les collèges publics, 9 % des heures de cours n'ont pas été assurées en 2023-2024. L'augmentation des crédits de remplacement n'a pas encore produit une réduction durable et homogène de cette perte, plus forte dans certaines matières, certains territoires et en éducation prioritaire. *Voir annexe B.2.*
- **L'encadrement est relativement contraint.** La France compte 14,9 élèves par enseignant en équivalent temps plein, contre 12,2 dans l'Union européenne. *Voir annexes B.3 et C.1.*
- **Une réduction supplémentaire des moyens pédagogiques créerait un risque direct.** Le ratio d'encadrement étant déjà supérieur de 22 % à la moyenne européenne, toute baisse des enseignants plus rapide que celle des élèves peut accroître la taille des classes, réduire les dédoublements, l'offre d'options et l'accompagnement, et aggraver les heures non remplacées. *Voir annexes B.3, C.1 et C.4.*
- **Le rendement apparent de la dépense est inférieur à la moyenne OCDE.** La France dépense environ 20,6 % de plus par élève que la moyenne OCDE pour un score PISA en mathématiques proche de cette moyenne. *Voir annexes C.2 à C.4.*

2. Analyse

1. **Le problème principal n'est pas un manque uniforme de crédits, mais leur fragmentation.** Aucun acteur ne maîtrise simultanément les personnels, les heures réellement assurées, l'immobilier, les services et les résultats d'un établissement. Il est donc impossible d'attribuer clairement un écart de coût ou de performance.
2. **La hausse agrégée des moyens masque des évolutions différentes.** L'apprentissage explique une part importante de la progression des financements d'entreprises sans accroître dans les mêmes proportions les moyens des collèges et lycées ordinaires.
3. **Les circuits croisés réduisent la lisibilité et déplacent les charges.** Une économie sur l'offre scolaire peut accroître les transports ; un entretien différé augmente l'investissement futur ; une baisse d'accompagnement reporte une dépense sur les familles.
4. **Le paradoxe apparent doit être levé : rechercher l'efficacité ne signifie pas réduire l'encadrement pédagogique.** La France combine déjà un ratio d'élèves par enseignant défavorable et des résultats moyens. Une baisse uniforme des postes risquerait donc de détériorer les conditions d'apprentissage et d'annuler les gains budgétaires par davantage d'absences non remplacées, de décrochage ou de soutien privé. Les économies doivent porter d'abord sur les doublons administratifs, les circuits financiers, les achats, l'immobilier sous-utilisé et les dispositifs sans effet démontré.
5. **La crise enseignante est aussi une crise d'attractivité, d'affectation et d'organisation du travail.** Les écarts de rémunération entre titulaires et contractuels, l'instabilité des premières affectations, les services partagés, les difficultés de remplacement et une formation jugée insuffisamment préparatoire alimentent les vacances de postes et le turnover. Le recours aux contractuels permet de pourvoir rapidement des besoins, mais il accroît l'hétérogénéité des statuts, de la formation et des rémunérations.
6. **Une simulation de convergence vers certaines références OCDE change l'ordre de grandeur financier, sans constituer un chiffrage opposable.** En combinant provisoirement un ratio CITE 1 à 3 en ETP, un service statutaire de collège et un effectif physique du second degré, elle aboutit à environ 77 900 enseignants supplémentaires et à un surcoût proche de 10,0 Md€ en euros 2027. Ce plafond exploratoire doit être recalculé sur un périmètre homogène avant tout arbitrage. *Voir annexe B.2, « Simulation exploratoire de convergence ».*
7. **L'alignement des moyens ne garantit pas l'alignement des résultats.** La France est déjà proche de la moyenne OCDE en mathématiques à PISA 2022. Une amélioration de la rémunération, du service ou de l'encadrement peut soutenir l'attractivité et les conditions d'apprentissage, mais son effet sur les résultats dépend aussi de l'allocation des moyens, des pratiques pédagogiques, du remplacement, du contexte social et de la stabilité des équipes. Les résultats doivent donc être évalués, non présumés.
8. **Le bon indicateur n'est pas seulement le nombre de postes, mais le temps d'enseignement effectivement délivré.** Une politique peut stabiliser les effectifs globaux tout en laissant persister des heures perdues si les postes restent vacants, si les remplaçants sont mal répartis ou si les absences courtes ne sont pas couvertes. L'efficacité doit donc relier effectifs en ETP, affectations, remplacement, stabilité des équipes et heures reçues par les élèves.
9. **La France transforme imparfaitement ses moyens en résultats.** Son coût par élève est supérieur à la moyenne OCDE, son encadrement est plus contraint que la moyenne

européenne et son résultat PISA reste moyen. Le levier prioritaire est donc l'organisation et l'allocation des moyens, non une réduction uniforme.

3. Recommandations fondées sur le diagnostic

Priorité immédiate : protéger l'enseignement et rendre les moyens visibles

- **Créer un compte complet par établissement et par élève.** Cette mesure répond directement à l'absence de vision consolidée : elle réunirait personnels, heures assurées, fonctionnement, immobilier, transport, restauration, aides et résultats. Un format national commun permettrait de comparer les établissements sans effacer leurs contraintes sociales et territoriales.
- **Sanctuariser l'encadrement pédagogique et les heures effectivement reçues.** Toute adaptation à la baisse démographique doit être conditionnée au maintien, voire à l'amélioration, du ratio d'encadrement en ETP, du remplacement, des dédoublements ciblés et de l'accompagnement des élèves fragiles. Les gains de structure doivent être redéployés vers la première ligne pédagogique.
- **Mettre en place une gestion prévisionnelle pluriannuelle des enseignants.** Les recrutements, affectations et formations doivent être programmés par discipline et par territoire sur cinq ans, en croisant démographie scolaire, départs à la retraite, postes vacants et besoins de remplacement. Cette mesure évite les suppressions mécaniques de postes suivies de pénuries locales ou disciplinaires.
- **Établir une stratégie d'attractivité différenciée par discipline et territoire.** La revalorisation doit combiner un socle salarial lisible, une réduction de l'écart de rémunération entre titulaires et contractuels à responsabilités comparables, des primes ciblées sur les postes durablement vacants et des engagements pluriannuels de stabilité d'affectation. Les incitations doivent être évaluées sur le nombre de postes pourvus et la durée de maintien dans l'établissement.
- **Programmer une convergence séquentielle, après consolidation des références.** Première étape : extraire sur un champ homogène le taux horaire français et la moyenne OCDE, puis cibler prioritairement les débuts de carrière et les métiers en tension. Deuxième étape : tester une réduction du service annuel sans diminuer les heures reçues. Troisième étape : recalculer un ratio propre au second degré en ETP avant de fixer une cible d'encadrement. Le scénario de 77 900 enseignants et 10,0 Md€ reste un plafond exploratoire ; chaque étape doit être conditionnée à des résultats vérifiés sur l'attractivité, les heures assurées, les apprentissages et les inégalités.
- **Sécuriser l'entrée dans le métier et professionnaliser le recours aux contractuels.** Tout nouvel enseignant devrait bénéficier d'un tutorat effectif, d'un service progressivement chargé, d'une formation pratique avant et pendant la première année et d'un accès à la certification. Les contractuels employés durablement devraient disposer d'un parcours de formation, d'évaluation et de titularisation clairement défini.
- **Donner aux établissements une autonomie encadrée sur le remplacement court et l'organisation pédagogique.** Une enveloppe dédiée et un vivier local ou académique permettraient de réduire les heures perdues, d'organiser les groupes et de cibler le

soutien, dans le cadre de contrats d'objectifs mesurables.

Réforme de structure : clarifier les responsabilités et les financements

- **Désigner un chef de file opérationnel unique pour le second degré.** Cette clarification répond à l'éclatement des responsabilités entre départements et régions ; l'État conserverait les programmes, diplômes, personnels pédagogiques et la péréquation nationale. Le transfert devrait porter simultanément sur les compétences, les personnels et les ressources afin d'éviter un nouvel étage de coordination.
- **Remplacer les financements croisés ordinaires par une dotation unique et pluriannuelle.** Cette réforme réduirait les conventions, contrôles redondants et délais, tout en modulant les moyens selon les effectifs, les besoins sociaux, les contraintes territoriales et les filières.
- **Séparer comptablement l'enseignement public, le privé sous contrat, l'apprentissage et les dépenses des familles.** Cette séparation empêcherait d'interpréter la hausse de l'apprentissage comme une augmentation équivalente des moyens scolaires ordinaires et rendrait le coût réel de chaque politique identifiable.
- **Mutualiser les fonctions support sans éloigner le service.** Les achats, systèmes d'information, contrats d'énergie, maintenance lourde et ingénierie immobilière peuvent être regroupés, tandis que l'accueil, l'accompagnement et la décision pédagogique doivent rester proches des établissements.

Qualité et équité : transformer les moyens en résultats

- **Renforcer l'attractivité, la formation et la stabilité des équipes enseignantes.** Les économies de structure doivent financer prioritairement le remplacement, la formation continue sur temps organisé, l'accompagnement des débuts de carrière et des incitations ciblées pour les disciplines et territoires en tension. L'objectif est de réduire les vacances de postes, le turnover et les heures non assurées.
- **Faire du remplacement et des heures assurées une obligation de résultat.** Chaque académie et chaque établissement devraient publier le taux d'heures programmées, assurées et remplacées, par discipline et par durée d'absence. Les moyens supplémentaires seraient prioritairement dirigés vers les territoires où la perte d'enseignement est la plus forte, avec une cible pluriannuelle de réduction.
- **Recomposer le temps de travail sans augmenter mécaniquement la charge.** Les missions de préparation, correction, coordination, suivi des élèves et formation doivent être reconnues et organisées. Toute extension du temps devant élèves doit résulter d'une réallocation explicite des autres missions, d'une rémunération correspondante et d'une évaluation de ses effets sur la qualité pédagogique et l'attractivité.
- **Allouer les moyens selon les besoins et non seulement selon les effectifs.** La dotation doit intégrer des coefficients sociaux, territoriaux et de filière, avec des garanties pour la ruralité, l'éducation prioritaire, le handicap et l'enseignement professionnel. Une baisse nationale des élèves ne doit pas conduire à dégrader l'offre dans les zones déjà fragiles.
- **Piloter conjointement coûts, activité, équité et résultats, avec un test de non-dégradation pédagogique.** Les indicateurs prioritaires seraient le coût complet par élève, les heures non remplacées, la progression des élèves, le décrochage, les écarts sociaux, l'occupation des bâtiments, l'énergie, la poursuite d'études et l'insertion. Aucune économie ne devrait être validée si elle augmente le nombre d'élèves par enseignant en ETP, réduit les

heures de cours effectivement assurées, diminue l'offre nécessaire ou accroît les inégalités d'accès aux enseignements.

Conduite de la réforme : expérimenter, évaluer, généraliser

- **Déployer la réforme par étapes et sous évaluation indépendante.** Une phase de deux ans dans plusieurs académies permettrait de tester le compte complet, la dotation unique, le remplacement local et les indicateurs de non-dégradation. La généralisation serait conditionnée à des résultats vérifiés sur les coûts, les heures assurées, les apprentissages et les inégalités.
- **Associer les personnels, les collectivités et les familles à la mise en œuvre.** Les transferts de compétences et les réorganisations doivent faire l'objet d'un calendrier public, d'un dialogue social et d'un suivi territorial. Cette méthode réduit le risque de réforme purement administrative et permet d'identifier rapidement les transferts de charges ou les effets pédagogiques indésirables.

IMPACTS ATTENDUS DE LA RÉFORME		
Dimension	Effet recherché	Indicateurs de résultat
Budgétaire	1,2 à 2,4 Md€ d'économies annuelles sur les structures, achats, systèmes d'information, immobilier et circuits croisés, plus 0,4 à 0,8 Md€ de marges de redéploiement . La simulation maximale de convergence vers les trois références retenues ressort à environ 10,0 Md€ par an et à un besoin net de 7,6 à 8,8 Md€ après économies. Ce montant n'est pas un chiffrage budgétaire opposable : il combine encore des périmètres différents et une hypothèse salariale provisoire ; il doit être recalculé avant arbitrage.	Économie nette ; coût de transition ; délai de retour ; part effectivement redéployée vers la première ligne pédagogique.
Pédagogique	Davantage d'heures programmées effectivement assurées ; maintien ou amélioration de l'encadrement en ETP ; dédoublements et accompagnement mieux ciblés ; réduction du décrochage.	Taux d'heures assurées et remplacées ; élèves par enseignant en ETP ; taille des groupes ; progression des élèves ; absentéisme et décrochage.
Enseignants	Amélioration de l'attractivité et de la stabilité des équipes ; entrée dans le métier sécurisée ; professionnalisation des contractuels ; diminution des postes vacants et des services partagés subis. Repère exploratoire haut : environ 539 100 enseignants , soit +77 900 , et un coût supplémentaire proche de 10,0 Md€ par an . Cette simulation doit être recalculée sur un champ homogène en ETP avant décision.	Postes non pourvus ; recours aux contractuels ; turnover ; ancienneté dans l'établissement ; accès au tutorat et à la formation ; satisfaction professionnelle.
Organisation et gouvernance	Responsabilités clairement attribuées ; suppression des doubles saisies et contrôles redondants ; décisions d'achat, d'immobilier et de transport coordonnées ; coût complet connu par établissement.	Nombre de circuits et conventions supprimés ; délais de décision et de paiement ; part des établissements disposant d'un

		compte complet ; coûts administratifs.
Équité sociale et territoriale	Allocation fondée sur les besoins sociaux, territoriaux et de filière ; protection de l'offre en zones rurales et prioritaires ; baisse du reste à charge des familles provoqué par les défaillances du service.	Écarts d'encadrement, d'heures perdues et de résultats selon les territoires et l'origine sociale ; accès aux options ; reste à charge des ménages.
Efficiences globale	Meilleure transformation de la dépense en temps d'enseignement, apprentissages, poursuite d'études et insertion, sans réduction uniforme des moyens pédagogiques.	Coût complet par élève ; coût par heure effectivement assurée ; progression scolaire ; résultats aux évaluations ; poursuite d'études et insertion.
Garde-fou de non-dégradation : aucune économie ne doit être validée si elle augmente le nombre d'élèves par enseignant en ETP, réduit les heures de cours effectivement reçues, accroît les inégalités, dégrade le remplacement ou détériore les conditions de travail des équipes. Finalité : convertir des économies de structure en qualité pédagogique, stabilité des personnels, équité et responsabilité mesurable.		

Guide de lecture de l'annexe : A.1-A.3 documentent les montants, financeurs et destinations ; **A.4-A.6** la complexité, les économies et les hypothèses ; **B.1-B.3** les effectifs, rémunérations, heures non assurées et ratios nationaux ; **C.1-C.4** les benchmarks, l'efficacité apparente et les limites de comparaison. Les économies et la convergence OCDE sont des scénarios, non des résultats constatés.

Annexe technique — données, méthodes et limites

Cette annexe justifie les constats et les scénarios du texte principal. La table ci-dessous indique où retrouver les données, calculs, hypothèses et limites correspondant à chaque axe de décision.

Table de concordance entre le texte principal et l'annexe		
Axe du texte principal	Éléments documentés	Renvoi technique
Niveau et évolution des moyens	Séries 2017–2026, euros courants et constants 2027, répartition par financeur, statut des données.	A.1, A.2 et A.6
Fragmentation du financement	Destination des dépenses, répartition des compétences, financeur initial, circuits croisés et transferts de charges.	A.3 et A.4
Économies de structure	Mesures, fourchettes, délais, coûts de transition, correction des doubles comptes et statut de scénario.	A.5 et A.6
Évolution des enseignants	Effectifs physiques 2017–2026, variations annuelles, données observées, provisoires et estimées.	B.1
Rémunération et attractivité	Salaires moyens, titulaires et contractuels, limites de comparaison, entrée dans le métier et continuité du service.	B.2
Heures non assurées et remplacement	Part des heures perdues dans les collèges publics, périmètre et sources.	B.2
Élèves, enseignants et encadrement national	Évolution conjointe 2017–2026, ratio brut, limites territoriales et différence entre personnes physiques et ETP.	B.3
Simulation de convergence OCDE	Taux horaire provisoire, service annuel, ratio cible, effectif théorique, coût complet, doubles comptes et sensibilité.	B.2 — Simulation exploratoire
Comparaison des taux d'encadrement	France, Union européenne et repères internationaux ; méthodes Eurostat et UNESCO.	C.1
Moyens, charge et résultats	Heures statutaires, coût par élève, classement PISA et comparaison internationale.	C.2
Efficience apparente	Score PISA par millier de dollars PPA, position française et caractère descriptif de l'indice.	C.3
Limites des benchmarks	Différences d'années, de niveaux, de champs, d'unités et absence de causalité entre moyens et résultats.	C.4
Recommandations de gouvernance	Compte complet, chef de file, dotation pluriannuelle, séparation des périmètres et mutualisation des supports.	A.3 à A.5
Recommandations pédagogiques et enseignantes	Sanctuarisation de l'encadrement, attractivité, remplacement, professionnalisation des contractuels et non-dégradation pédagogique.	B.1 à B.3 et C.1

A — Financement, gouvernance et économies

A.1 — Financement du second degré, 2017–2026

Périmètre : dépense intérieure d'éducation du second degré, apprentissage secondaire compris, ventilée par financeur initial. Les années 2017–2024 sont une reconstitution cohérente avec les agrégats publiés par la DEPP ; 2025 est provisoire ; 2026 est estimée. Les euros constants sont exprimés aux prix de 2027 à l'aide du déflateur du PIB, conformément à la méthode DEPP. Montants en milliards d'euros.

Base de travail retenue : sauf mention contraire, tous les montants et toutes les évolutions analysés dans la suite seront exprimés en euros constants 2027. Les euros courants sont conservés uniquement comme série de contrôle.

Arrondis : les montants sont présentés au dixième de milliard. De légers écarts, généralement de 0,1 Md€, peuvent apparaître entre la somme des composantes et le total en raison des arrondis successifs ; ils ne traduisent pas un flux non identifié.

Annexe de contrôle — euros courants (Md€)						
Année	État	Collectivités territoriales	Autres administrations publiques	Entreprises	Ménages	Total
2017	35,9	14,1	1,8	2,9	4,1	58,9
2018	36,0	14,4	1,8	3,6	4,2	60,0
2019	36,1	14,7	1,8	4,3	4,2	61,1
2020	36,6	14,3	2,5	4,3	4,3	62,0
2021	37,8	14,7	2,6	4,5	4,5	64,0
2022	38,9	15,4	2,7	5,4	4,7	67,0
2023	40,0	16,1	2,8	6,3	4,9	70,2
2024	41,4	16,8	2,9	6,6	5,3	73,1
2025 p	41,6	17,1	3,0	7,4	5,2	74,3
2026 e	42,1	17,3	3,0	7,5	5,3	75,2

Série de référence — euros constants 2027 (Md€)						
Année	État	Collectivités territoriales	Autres administrations publiques	Entreprises	Ménages	Total
2017	44,4	17,4	2,2	3,6	5,1	72,8
2018	43,9	17,6	2,2	4,4	5,1	73,1
2019	43,5	17,7	2,2	5,2	5,1	73,6
2020	42,9	16,7	2,9	5,0	5,0	72,6
2021	43,7	17,0	3,0	5,2	5,2	74,0
2022	43,8	17,3	3,0	6,1	5,3	75,4
2023	42,6	17,1	3,0	6,7	5,2	74,7
2024	43,1	17,5	3,0	6,9	5,5	76,2
2025 p	42,9	17,6	3,1	7,6	5,4	76,6
2026 e	42,9	17,6	3,1	7,6	5,4	76,6

A.2 — Évolution et répartition des moyens

Une progression réelle limitée

En euros constants 2027, les moyens consacrés au second degré progressent faiblement sur la période : ils passent de 72,8 Md€ en 2017 à 76,6 Md€ en 2026, soit une hausse réelle de 3,8 Md€ (+5,2 %), équivalente à environ +0,6 % par an. Cette progression n'est toutefois ni régulière ni principalement portée par l'État.

Un recul relatif de l'État

La contribution de l'État recule de 44,4 à 42,9 Md€ entre 2017 et 2026, soit -1,5 Md€ et -3,4 % en volume. Sa part dans le financement total diminue ainsi d'environ 61 % à 56 %. Les collectivités territoriales restent globalement stables, de 17,4 à 17,6 Md€ (+1,1 %), et leur poids demeure proche de 23 %.

Une hausse portée par les autres financeurs

La hausse globale repose donc surtout sur les autres financeurs. Les entreprises passent de 3,6 à 7,6 Md€, soit +4,0 Md€ et +111 %, progression liée notamment au développement du financement de l'apprentissage. Les autres administrations publiques augmentent de 2,2 à 3,1 Md€ (+41 %). La contribution des ménages reste presque stable, de 5,1 à 5,4 Md€ (+5,9 %).

Tendance générale

En résumé : les moyens réels du second degré augmentent peu ; le financement public central diminue en volume ; les collectivités compensent à peine cette baisse ; et l'essentiel de la croissance provient des entreprises et des autres administrations. Depuis 2024, le total réel plafonne autour de 76 à 77 Md€. *Les valeurs 2025 et 2026 étant respectivement provisoire et estimée, cette conclusion décrit une tendance et non une clôture comptable définitive.*

A.3 — Destination des financements

Ce que finance chaque catégorie de financeur dans le second degré		
Financier	Destinations principales	Précisions de périmètre
État	Rémunérations, cotisations et pensions des enseignants ; personnels de direction, d'inspection, d'éducation, administratifs, sociaux et de santé relevant de l'État ; organisation pédagogique ; examens et diplômes ; bourses nationales ; fonctionnement des rectorats et services centraux ; subventions et rémunérations de l'enseignement privé sous contrat ; dispositifs nationaux et une partie du numérique pédagogique.	L'État fixe les programmes et diplômes et supporte l'essentiel du coût pédagogique et des personnels. Il peut aussi contribuer à certains investissements locaux par des dotations ou subventions.
Départements	Construction, reconstruction, extension, grosses réparations, entretien, équipement et fonctionnement matériel des collèges publics ; restauration et hébergement ; équipements numériques et mobilier ; agents techniques territoriaux des collèges ; participation au fonctionnement des collèges privés sous contrat.	Compétence centrée sur les collèges. Les transports scolaires relèvent principalement des régions, avec des organisations particulières selon les territoires.
Régions	Construction, rénovation, entretien, équipement et fonctionnement matériel	Compétence centrée sur les lycées généraux, technologiques

	des lycées publics ; restauration et internats ; équipements pédagogiques, professionnels et numériques ; agents techniques territoriaux des lycées ; orientation et information sur les métiers ; transports scolaires ; participation au fonctionnement des lycées privés sous contrat.	et professionnels. Les régions peuvent financer des politiques éducatives facultatives en complément.
Autres administrations publiques	Prestations et aides liées à la scolarité, notamment l'allocation de rentrée scolaire versée par les caisses d'allocations familiales ; concours d'organismes publics ; financement public de l'apprentissage porté par France compétences, les opérateurs de compétences et d'autres organismes publics selon les circuits comptables.	Cette catégorie regroupe plusieurs organismes ; sa destination n'est donc pas homogène et une partie des flux concerne directement les familles ou l'apprentissage plutôt que le budget d'un collège ou d'un lycée.
Entreprises	Financement de l'apprentissage par les contributions légales, les opérateurs de compétences et les versements aux centres de formation d'apprentis ; solde de la taxe d'apprentissage affecté aux établissements et formations habilités ; rémunération et coûts d'accueil des apprentis ou stagiaires ; dépenses internes de formation liées aux parcours professionnels.	La forte progression de cette catégorie tient surtout à l'apprentissage. Ces dépenses ne financent pas principalement le fonctionnement ordinaire des collèges et lycées généraux.
Ménages	Restauration et internat restant à charge ; fournitures, manuels ou équipements non pris en charge ; transports restant à charge ; voyages et activités ; cours particuliers ; droits et contributions demandés par certains établissements privés ; dépenses personnelles liées à la scolarité.	Il s'agit de dépenses directes des familles, nettes des aides reçues selon les conventions du Compte de l'éducation ; elles ne correspondent pas toutes à des recettes des établissements.

Clé de lecture : le financeur initial est l'acteur qui supporte la charge avant transferts. Il ne faut pas le confondre avec l'organisme qui verse ou exécute matériellement la dépense. Sources de cadrage : ministère de l'Éducation nationale, répartition des compétences entre l'État et les collectivités ; DEPP, Compte de l'éducation ; Vie publique, décentralisation et investissements scolaires.

A.4 — Complexité du système de financement

Des responsabilités éclatées

Le financement du second degré ne constitue pas une chaîne budgétaire unique, mais un assemblage de responsabilités spécialisées. L'État finance principalement la fonction pédagogique et les personnels ; les départements portent les bâtiments et le fonctionnement matériel des collèges ; les régions exercent les mêmes responsabilités pour les lycées et organisent les transports scolaires ; d'autres organismes financent des aides ou l'apprentissage ; les entreprises et les ménages acquittent enfin des dépenses qui ne transitent pas nécessairement par les établissements.

Une responsabilité difficile à attribuer

Cette spécialisation permet d'adapter l'entretien, l'investissement et certains services aux réalités territoriales, mais elle fragmente la responsabilité. Dans un même établissement, le chef

d'établissement utilise des personnels relevant de plusieurs employeurs, dans des locaux financés par une collectivité, selon des programmes et des règles d'emploi décidés par l'État. Aucun acteur ne maîtrise donc seul le coût complet, les moyens disponibles et les résultats.

Des circuits comptables superposés

La complexité est également comptable. Il faut distinguer le financeur initial, le payeur effectif, le gestionnaire et le bénéficiaire final. Une dotation de l'État peut être dépensée par une collectivité ; une contribution d'entreprise peut être redistribuée par un opérateur ; une aide publique versée à une famille est comptée dans la dépense d'éducation sans devenir une ressource de l'établissement. Les catégories financières agrègent ainsi des flux de nature différente : enseignement, immobilier, restauration, transport, aides sociales, apprentissage et dépenses privées.

Des transferts de charges entre acteurs

Cette architecture rend le pilotage difficile. Une économie réalisée par un acteur peut déplacer la charge vers un autre : réduction d'une offre de proximité et hausse du transport, défaut d'entretien et surcoût ultérieur d'investissement, baisse d'accompagnement et dépenses supplémentaires pour les familles. Inversement, une dépense utile engagée par une collectivité peut améliorer les conditions d'enseignement sans apparaître dans le budget de l'État ni être directement reliée aux résultats scolaires.

Un périmètre statistique trompeur

Le périmètre statistique ajoute une difficulté majeure : l'inclusion de l'apprentissage dans le second degré explique une large part de la hausse des financements des entreprises, sans traduire une augmentation équivalente des moyens des collèges et lycées ordinaires. Pour mesurer ces derniers, il faut donc isoler au minimum quatre blocs : enseignement scolaire public, enseignement privé sous contrat, apprentissage de niveau secondaire et dépenses périphériques des familles.

Diagnostic

Diagnostic synthétique : le système est moins sous-financé de façon uniforme qu'il n'est fragmenté, peu consolidé et difficilement imputable. Son problème central est l'absence d'un compte complet par établissement et par élève réunissant personnels, heures d'enseignement, immobilier, fonctionnement, transport, restauration, aides et résultats. Sans cette consolidation, l'évolution de la dépense totale décrit les moyens mobilisés, mais ne permet pas de juger précisément leur productivité ni d'identifier l'acteur responsable d'un écart de coût ou de performance.

A.5 — Économies et gains d'efficacité envisageables

Le chiffrage ci-dessous est un ordre de grandeur à régime permanent, exprimé en euros constants 2027. Il prend pour base une dépense annuelle de 76,6 Md€. Il distingue les économies budgétaires, qui réduisent effectivement la dépense, des gains d'efficacité, qui doivent être redéployés vers les heures de cours et l'accompagnement des élèves. Les fourchettes sont prudentes et ne sont pas toutes additionnables.

Économies annuelles à régime permanent — Md€ 2027				
Mesure	Mécanisme	Économie annuelle	Délai	Nature
1. Compte consolidé et système d'information unique	Suppression des doubles saisies, des rapprochements manuels, des applications redondantes et d'une partie des contrôles de conformité.	0,10 à 0,20	3 à 5 ans	Économie budgétaire nette après investissement initial.
2. Région chef	Mutualisation des achats, de	0,35 à	5 à 8	Économie

de file des collèges et lycées	l'ingénierie immobilière, de la maintenance, des équipes techniques, de la restauration et du numérique ; suppression de structures parallèles département-région.	0,70	ans	budgétaire, avec coûts de transition importants.
3. Fin des financements croisés et dotation unique	Réduction des conventions, appels à projets, dossiers de subvention, contrôles multiples et délais de versement.	0,10 à 0,25	2 à 4 ans	Économie administrative.
4. Achats et contrats de services mutualisés	Marchés groupés pour énergie, numérique, assurances, maintenance, fournitures, restauration et équipements.	0,25 à 0,50	2 à 5 ans	Économie budgétaire récurrente.
5. Gestion immobilière et énergétique unifiée	Programmation pluriannuelle, rénovation ciblée, extinction des surfaces durablement sous-utilisées, partage des équipements et pilotage des consommations.	0,35 à 0,75	5 à 10 ans	Économie nette après travaux ; dépend du coût de l'énergie.
6. Adaptation de la carte scolaire à la démographie	Regroupement de structures très sous-occupées, mutualisation d'options et de services, redéploiement des capacités vers les zones en tension.	0,25 à 0,60	4 à 8 ans	Économie budgétaire, à minorer des surcoûts de transport et d'internat.
7. Autonomie d'établissement pour le remplacement court	Enveloppe locale, vivier de remplaçants, réorganisation des absences institutionnelles et paiement au service effectivement assuré.	0,20 à 0,45	2 à 4 ans	Gain d'efficacité à redéployer : davantage d'heures assurées à dépense proche.
8. Contrats d'objectifs et suppression des dispositifs peu efficaces	Évaluation périodique, extinction des dispositifs sans effet démontré et réallocation vers les établissements selon les besoins.	0,20 à 0,40	3 à 5 ans	Marge de redéploiement plutôt qu'économie sèche.
TOTAL PRUDENT SANS DOUBLES COMPTES	Économies nettes et marges de redéploiement cumulées	1,6 à 3,2 Md€ par an	Plein effet : 5 à 8 ans	Dont : 1,2 à 2,4 Md€ d'économies budgétaires 0,4 à 0,8 Md€ de redéploiements

Potentiel à régime permanent

Total prudent sans doubles comptes : les mesures 1 à 6 pourraient produire environ **1,2 à 2,4 Md€ d'économies annuelles nettes** à régime permanent, soit **1,6 % à 3,1 %** de la dépense du second degré. Les mesures 7 et 8 ajouteraient **0,4 à 0,8 Md€ de marges de**

redéploiement vers les heures de cours, le soutien et le remplacement. Le potentiel global d'efficacité atteint donc **1,6 à 3,2 Md€ par an**, mais seule la première composante constitue une économie budgétaire directement encaissable.

Coût et calendrier de mise en œuvre

Coût de mise en œuvre : la fusion des systèmes d'information, les transferts de personnels, l'harmonisation des régimes indemnitaires et les travaux immobiliers impliqueraient une dépense transitoire estimée entre **0,8 et 1,5 Md€ sur cinq ans**. Le point mort serait atteint entre la troisième et la cinquième année ; le plein rendement interviendrait plutôt entre la cinquième et la huitième année.

Prudence méthodologique

Statut du chiffrage : ces montants sont des estimations de scénario, non des économies constatées. Ils reposent sur des taux d'efficacité appliqués aux blocs de dépenses concernés et sur les constats de la Cour des comptes relatifs à la fragmentation du pilotage, à l'autonomie des établissements, au remplacement et à la gestion territoriale. Un chiffrage opposable nécessiterait les comptes détaillés par fonction, établissement et employeur, aujourd'hui non consolidés.

SYNTHÈSE

Économies, cohérence et efficacité

**1,2 à 2,4 Md€ d'économies budgétaires par an
+ 0,4 à 0,8 Md€ redéployables vers l'enseignement**

L'enjeu principal dépasse toutefois la seule réduction de la dépense. La réforme doit rendre le système cohérent et pilotable : un responsable identifié pour chaque fonction, un compte complet par établissement, une séparation nette entre enseignement scolaire et apprentissage, moins de financements croisés et une allocation fondée sur les effectifs et les besoins réels.

Quatre gains d'efficacité sont attendus :

- **moins de doublons administratifs ;**
- **des achats et décisions immobilières coordonnés ;**
- **d'avantage d'heures d'enseignement effectivement assurées ;**
- **une responsabilité mesurable sur les coûts et les résultats.**

Finalité : non seulement dépenser moins, mais transformer une dépense fragmentée en moyens mieux orientés, plus lisibles et plus utiles aux élèves.

A.6 — Hypothèses, statut des données et sources

Facteurs de passage aux prix de 2027 appliqués : 2017 1,236 ; 2018 1,219 ; 2019 1,205 ; 2020 1,171 ; 2021 1,156 ; 2022 1,125 ; 2023 1,064 ; 2024 1,042 ; 2025 1,031 ; 2026 1,018. La base 2027 repose sur l'hypothèse gouvernementale d'une hausse des prix de 1,8 % en 2027. La ventilation annuelle par financeur est une reconstitution : elle doit être remplacée par les cellules du fichier détaillé du Compte de l'éducation dès leur extraction complète. Elle ne doit donc pas être citée comme une série comptable officielle au dixième de milliard près.

Sources : DEPP, Compte de l'éducation et Notes d'information 25.52 et 26.42 ; Insee, France, portrait social 2025, « Dépenses d'éducation » ; projet de loi de finances pour 2027 pour l'hypothèse 2027. Définitions : p = provisoire ; e = estimation.

B — Enseignants, encadrement et continuité du service

B.1 — Évolution des effectifs enseignants, 2017–2026

Périmètre : enseignants du second degré, secteurs public et privé sous contrat, en effectifs physiques. Pour préserver une série homogène, les données observées 2017–2024 portent sur la France métropolitaine. Les valeurs 2025 et 2026 sont des estimations arrondies, dans l'attente d'une série définitive strictement comparable.

Enseignants du second degré — public et privé sous contrat

Rentrée	Effectif physique	Variation annuelle	Indice 2017 = 100	Statut
2017	468 255	—	100,0	Observé révisé
2018	468 509	+254	100,1	Observé révisé
2019	465 292	-3 217	99,4	Observé révisé
2020	465 909	+617	99,5	Observé révisé
2021	462 080	-3 829	98,7	Observé révisé
2022	459 431	-2 649	98,1	Observé révisé
2023	459 051	-380	98,0	Observé
2024	461 196	+2 145	98,5	Observé
2025 p	≈ 460 500	≈ -700	≈ 98,3	Estimation provisoire
2026 e	≈ 459 500	≈ -1 000	≈ 98,1	Estimation
2017-2026	≈ -8 800	≈ -1,9 %	98,1	Évolution cumulée

Lecture de la série des enseignants

Lecture : entre 2017 et 2024, l'effectif observé diminue de 7 059 enseignants, soit -1,5 %. Le rebond de 2024 ne ramène pas le niveau à celui de 2017. Les estimations 2025-2026 prolongent prudemment la tendance récente et tiennent compte de la légère baisse annoncée des enseignants du public en 2025 et de la baisse démographique des élèves à partir de 2026 ; elles ne constituent pas des données comptables définitives.

Sources : Insee, série chronologique 010604559, « Enseignement du second degré — enseignants du privé et du public — France métropolitaine » pour 2017-2024 ; DEPP, RERS 2026, chapitre « Les personnels », pour la tendance 2025 ; DEPP, prévisions d'effectifs du second degré 2025-2029, pour le cadrage démographique de 2026. p = provisoire ; e = estimation.

B.2 — Situation professionnelle, rémunération et continuité du service

Rémunération et coût d'une mise à niveau

La rémunération doit être appréciée selon quatre dimensions : le niveau moyen, la position relative aux autres diplômés du supérieur, la pente de carrière et les écarts entre statuts. Une moyenne de 3 310 € nets pour les fonctionnaires et assimilés du second degré ne décrit ni les débuts de carrière, ni les différences entre corps, ni les primes, ni le temps partiel. Le salaire moyen des contractuels, 2 130 € nets, est inférieur de 35,6 % à celui des fonctionnaires et assimilés, mais les populations diffèrent par l'ancienneté, le temps de travail et les fonctions.

Simulation exploratoire de convergence vers trois références OCDE

Le calcul ci-dessous est une **simulation exploratoire**. Il combine trois objectifs qui ne doivent pas être additionnés directement : relever la rémunération horaire, réduire le service statutaire annuel et améliorer le ratio d'encadrement. Toutefois, les périmètres ne sont pas encore homogènes : le ratio couvre les niveaux CITE 1 à 3 et des enseignants en ETP, tandis que l'assiette française retient les enseignants physiques du seul second degré. Le tableau doit donc être lu comme une analyse de sensibilité et non comme un devis budgétaire.

Calcul de mise à niveau complète — euros constants 2027					
Levier	France — base	Cible OCDE	Écart à combler	Effet physique	Coût annuel isolé
1. Taux horaire d'enseignement	Indice 100	Indice 112	+12 %	Rémunération majorée sur l'effectif actuel	≈ 3,9 Md€
2. Service annuel devant élèves	720 h	706 h	-14 h ; -1,9 %	À volume de cours constant : ≈ +9 100 enseignants	≈ 0,6 Md€

3. Ratio élèves / enseignant	14,9	13,0	-1,9 ; -12,8 %	À élèves constants : ≈ +67 400 enseignants	≈ 4,7 Md€
Effet combiné sur l'effectif	461 196	≈ 539 100	≈ +77 900 ; +16,9 %	Ratio cible puis compensation de la réduction du service annuel	≈ 5,5 Md€ au salaire actuel
COÛT COMPLET COMBINÉ	Masse salariale employeur estimée : ≈ 32,5 Md€	Masse salariale cible : ≈ 42,5 Md€	≈ +10,0 Md€ par an	+16,9 % d'effectifs, puis +12 % de rémunération horaire	+30,9 %

Calcul exploratoire du coût complet : $461\,196 \times (14,9 \div 13,0) \times (720 \div 706)$ conduit arithmétiquement à environ 539 100 enseignants ; $32,5 \text{ Md€} \times (14,9 \div 13,0) \times (720 \div 706) \times 1,12$ conduit à environ 42,5 Md€. L'écart de 10,0 Md€ est une simulation de sensibilité. Il ne deviendra un chiffrage de référence qu'après remplacement des 461 196 personnes physiques par les ETP du second degré et du ratio CITE 1 à 3 par un ratio du seul second degré sur le même territoire.

Décomposition sans doubles comptes : environ 5,5 Md€ proviennent de l'augmentation combinée des effectifs nécessaire pour atteindre le ratio cible tout en maintenant le volume d'enseignement avec un service annuel réduit ; environ 4,6 Md€ supplémentaires correspondent à la revalorisation de 12 % appliquée au nouvel effectif. Les coûts isolés des trois leviers ne doivent donc pas être additionnés directement.

Hypothèse salariale provisoire : l'écart de taux horaire de 12 % n'est pas une donnée consolidée. Il est retenu uniquement pour tester la sensibilité du coût à une convergence salariale. Avant décision, le taux français et la moyenne OCDE devront être extraits sur un champ identique : même niveau d'enseignement, même ancienneté, même qualification, même définition du salaire, même volume statutaire et même convention de parité de pouvoir d'achat. Chaque point d'écart modifie la simulation complète d'environ 0,38 Md€ par an.

Périmètre, résultats et prudence : cette simulation rapproche un ratio harmonisé CITE 1 à 3 en ETP, un temps statutaire de professeur de collège et un effectif physique du second degré. Elle ne mesure donc pas encore le coût exact d'une politique applicable au seul second degré. Elle chiffre une convergence de moyens, non une convergence garantie des résultats : l'évolution de PISA dépend aussi des pratiques pédagogiques, du contexte social, de la stabilité des équipes, du remplacement et de l'allocation des ressources. Toute trajectoire devra être évaluée sur les heures effectivement assurées, la progression des élèves et les inégalités.

Contractualisation et heures non assurées

Repères complémentaires : en 2024, les professeurs contractuels et maîtres délégués représentent 8 % des enseignants et perçoivent en moyenne 2 130 € nets mensuels, contre 3 310 € pour les enseignants fonctionnaires ou assimilés du second degré. Dans les collèges publics, 9 % des heures d'enseignement programmées n'ont pas été assurées en 2023-2024, contre 8 % en 2018-2019. Ces moyennes masquent des écarts par discipline, territoire et type d'établissement.

Sources et limites : DEPP, Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2024, chapitre « Les rémunérations » ; Cour des comptes, Le temps d'enseignement perdu par les élèves au collège, 2025 ; Cour des comptes, Devenir enseignant : la formation initiale et le recrutement, 2023. Les salaires sont des moyennes nettes mensuelles sur des champs statutaires différents ; ils ne mesurent ni l'ancienneté ni le temps de travail individuel. Le taux d'heures non assurées porte sur les collèges publics et ne doit pas être extrapolé sans précaution à tous les lycées.

B.3 — Évolution comparée des enseignants et des élèves

Effectifs enseignants, effectifs d'élèves et taux d'encadrement				
Rentrée	Enseignants	Élèves du second degré	Ratio élèves par enseignant	Statut
2017	468 255	≈ 5 630 000	12,0	Observé, élèves arrondis
2018	468 509	≈ 5 645 000	12,0	Observé, élèves arrondis

2019	465 292	≈ 5 650 000	12,1	Observé, élèves arrondis
2020	465 909	≈ 5 652 000	12,1	Observé, élèves arrondis
2021	462 080	≈ 5 648 000	12,2	Observé, élèves arrondis
2022	459 431	≈ 5 656 000	12,3	Observé, élèves arrondis
2023	459 051	5 656 700	12,3	Observé
2024	461 196	5 635 700	12,2	Observé
2025 p	≈ 460 500	5 621 000	12,2	Élèves observés ; enseignants provisoires
2026 e	≈ 459 500	≈ 5 587 000	12,2	Estimation
Évolution 2017–2026	≈ -1,9 %	≈ -0,8 %	12,0 → 12,2	Légère dégradation du ratio brut

Lecture du ratio national

Lecture : le ratio est calculé en divisant le nombre d’élèves par le nombre d’enseignants en effectifs physiques. Il passe d’environ 12,0 élèves par enseignant en 2017 à 12,2 en 2026 : les enseignants diminueraient donc un peu plus vite que les élèves. Ce ratio brut ne mesure ni la taille des classes ni les heures réellement assurées, car il inclut les temps partiels, les décharges, les remplaçants, les disciplines à faibles effectifs et les différences d’obligations de service.

Conséquence pour l’action : la légère dégradation du ratio brut national et l’écart défavorable à la moyenne européenne interdisent d’assimiler la baisse démographique à une baisse automatique des postes. Une réduction d’effectifs ne serait soutenable que si elle préserve le ratio en équivalents temps plein, la taille des groupes, les dédoublements ciblés, le remplacement et le volume d’enseignement effectivement reçu.

Sources et périmètre : enseignants : série Insee 010604559, France métropolitaine, public et privé sous contrat ; élèves : DEPP, RERS, établissements publics et privés sous contrat relevant du ministère chargé de l’éducation nationale. Les données d’élèves 2017–2022 sont arrondies pour assurer une lecture homogène ; 2023–2025 sont des constats DEPP ; 2026 correspond au scénario intermédiaire de prévision. Le champ des élèves inclut Mayotte alors que la série enseignante est métropolitaine : le ratio est donc un indicateur macroéconomique approché, à remplacer par une série territoriale strictement identique pour une comparaison comptable.

C — Comparaisons internationales

C.1 — Taux d’encadrement

Comparaison harmonisée : Eurostat calcule le nombre d’élèves par enseignant en équivalents temps plein et sur les niveaux primaire, collège et lycée (CITE 1 à 3). Cette définition diffère du ratio français de 12,3 construit plus haut, fondé sur les seuls élèves du second degré et sur des enseignants comptés en personnes physiques.

Écart France 2023 entre les deux tableaux
Ratio national brut : 12,3 élèves par enseignant. Ratio harmonisé Eurostat : 14,9. L’écart est donc de 2,6 élèves par enseignant, soit un ratio Eurostat 21,1 % plus élevé que le ratio national : $(14,9 - 12,3) \div 12,3$.
Cet écart ne mesure pas une dégradation réelle de l’encadrement. Il provient principalement du passage des enseignants comptés en personnes physiques aux enseignants comptés en équivalents temps plein, qui réduit le dénominateur en neutralisant les temps partiels. Il est aussi accru par un champ différent : le calcul national porte sur le seul second degré, tandis que la valeur Eurostat publiée ici agrège le primaire et le secondaire, CITE 1 à 3. Enfin, les périmètres territoriaux ne sont pas strictement identiques.

Benchmark consolidé — élèves par enseignant				
Pays ou zone	Ratio	Année	Périmètre et méthode	Écart à l’UE ou statut
Pays-Bas	16,0	2023	Eurostat, CITE 1 à 3, enseignants en ETP	+3,8
France	14,9	2023	Eurostat, CITE 1 à 3, enseignants en ETP	+2,7
Slovaquie	14,7	2023	Eurostat, CITE 1 à 3, enseignants en ETP	+2,5

Union européenne	12,2	2023	Eurostat, CITE 1 à 3, enseignants en ETP	Référence
Luxembourg	8,8	2023	Eurostat, CITE 1 à 3, enseignants en ETP	–3,4
Malte	8,8	2023	Eurostat, CITE 1 à 3, enseignants en ETP	–3,4
Grèce	8,4	2023	Eurostat, CITE 1 à 3, enseignants en ETP	–3,8
Espagne	11	2023	UNESCO-UIS, secondaire	Indicatif*
États-Unis	15	2023	UNESCO-UIS, secondaire	Indicatif*
Royaume-Uni	17	2017	UNESCO-UIS, secondaire	Indicatif*
Allemagne	12	2017	UNESCO-UIS, secondaire	Indicatif*
Singapour	11,5	2017	UNESCO-UIS, secondaire	Indicatif*
Chine	13	2018	UNESCO-UIS, secondaire	Indicatif*
Japon	11	2017	UNESCO-UIS, secondaire	Indicatif*
Corée du Sud	13	2017	UNESCO-UIS, secondaire ; données nationales 2023 : 11,6 au collège et 9,8 au lycée	Indicatif*
Italie	10	2017	UNESCO-UIS, secondaire	Indicatif*
Finlande	14	2017	UNESCO-UIS, secondaire	Indicatif*
Pologne	9	2017	UNESCO-UIS, secondaire	Indicatif*

C.2 — Moyens, charge d’enseignement et résultats

Convention : le taux d’encadrement est exprimé en élèves par enseignant ; les heures correspondent au service statutaire annuel d’enseignement d’un professeur de collège ; le coût par élève est la dépense annuelle en dollars américains corrigés des parités de pouvoir d’achat ; le classement PISA est celui des mathématiques en 2022, domaine majeur de l’enquête. L’OCDE ne publie pas de classement général combinant mathématiques, lecture et sciences.

Benchmark synthétique des systèmes scolaires				
Pays ou zone	Taux d’encadrement élèves / enseignant	Heures de cours par enseignant / an	Coût par élève USD PPA / an	Classement PISA 2022 mathématiques
Singapour	11,5*	n.d.	n.d.	1er
Japon	11*	≈ 615	≈ 13 600	5e
Corée du Sud	13*	≈ 517	≈ 21 000	6e
Pays-Bas	16,0	≈ 720	≈ 15 700	10e
Royaume-Uni	17*	≈ 684	≈ 16 000	14e
Pologne	9*	≈ 483	≈ 11 100	15e
Finlande	14*	≈ 595	≈ 13 900	20e
Allemagne	12*	≈ 641	≈ 16 500	22e
États-Unis	15*	≈ 966	≈ 20 400	26e
France	14,9	≈ 720	≈ 15 000	26e ex æquo
Espagne	11*	≈ 656	≈ 11 800	29e
Italie	10*	≈ 626	≈ 12 700	31e
Chine	13*	n.d.	n.d.	Non participante en 2022
Moyenne OCDE	≈ 13	≈ 706	12 438	472 points — référence

C.3 — Position de la France : efficacité, coût et efficience

DIAGNOSTIC D'EFFICIENCE DE LA FRANCE

Performance : 474 points en mathématiques à PISA 2022, contre 472 pour la moyenne OCDE.

Dépense : environ 15 000 USD PPA par élève, contre 12 438 USD PPA dans l'OCDE, soit +20,6 %.

Efficience apparente : 31,6 points PISA par millier de dollars PPA, contre 38,0 pour l'OCDE, soit un écart de -16,7 %.

Conclusion : la France combine une dépense par élève relativement élevée avec un résultat PISA proche de la moyenne. L'enjeu principal est donc la transformation des moyens en apprentissages mesurables.

INDICE INDICATIF D'EFFICIENCE COÛT-RÉSULTAT

Pays ou zone	Score PISA mathématiques	Coût par élève kUSD PPA	Points PISA par kUSD PPA
Pologne	489	11,1	44,1
Espagne	473	11,8	40,1
Japon	536	13,6	39,4
Moyenne OCDE	472	12,438	38,0
Italie	471	12,7	37,1
Finlande	484	13,9	34,8
France	474	15,0	31,6
Pays-Bas	493	15,7	31,4
Royaume-Uni	489	16,0	30,6
Allemagne	475	16,5	28,8
Corée du Sud	527	21,0	25,1
États-Unis	465	20,4	22,8

Prudence : cet indice est un rapport descriptif, pas une mesure causale de productivité. La dépense agrège plusieurs niveaux d'enseignement et finance aussi l'inclusion, l'équité, les bâtiments et des services que PISA ne mesure pas. Les scores dépendent également du contexte social, des programmes et de la structure des systèmes. L'indice sert donc à repérer un écart de rendement apparent, qui doit ensuite être expliqué par des données plus fines sur les heures effectivement assurées, les salaires, la taille des classes et la progression des élèves.

Lecture et limites : les valeurs précédées de $\approx$ sont arrondies. Les taux marqués d'un astérisque proviennent de la série UNESCO du secondaire et ne sont pas strictement homogènes avec le taux Eurostat de la France et des Pays-Bas. Les heures sont des obligations statutaires, non des heures effectivement assurées. Les dépenses portent principalement sur 2022 et agrègent primaire, secondaire et post-secondaire non supérieur ; elles ne sont donc pas le coût exclusif du collège. « n.d. » signifie que la donnée harmonisée n'a pas été retenue. La Chine n'a pas participé à PISA 2022 ; les résultats de provinces chinoises antérieures ne représentent pas l'ensemble du pays.

Sources : OCDE, Regards sur l'éducation 2025, indicateurs sur le temps statutaire d'enseignement et la dépense par élève ; Eurostat, taux d'encadrement 2023 ; UNESCO-UIS, ratios du secondaire ; OCDE, Résultats du PISA 2022, classement en mathématiques. Les rangs PISA sont donnés à titre de lecture ; des écarts proches peuvent ne pas être statistiquement significatifs.

*** Indicatif :** donnée utile pour situer un ordre de grandeur, mais non comparable directement à la moyenne UE 2023, car l'année, le niveau scolaire ou la méthode diffèrent.

ANALYSE SYNTHÉTIQUE

France : 14,9 élèves par enseignant
Union européenne : 12,2 — écart : +22 %

Constat : sur la base harmonisée Eurostat 2023, la France figure parmi les pays européens où chaque équivalent temps plein enseignant prend en charge le plus d'élèves.

Interprétation : l'encadrement quantitatif apparaît relativement contraint, mais ce ratio ne mesure pas à lui seul l'efficacité du système.

À compléter par :

- **les heures de cours réellement assurées ;**
- **la taille des classes ;**
- **le coût par élève ;**
- **les résultats scolaires.**

Prudence : les données UNESCO hors UE sont souvent plus anciennes et limitées au secondaire ; elles indiquent seulement des ordres de grandeur.

C.4 — Limites d'interprétation des comparaisons

Un ratio faible n'établit pas à lui seul une meilleure efficacité : il peut résulter de petits établissements, d'options nombreuses, d'un réseau rural dispersé ou d'un volume élevé d'enseignants hors classe. À l'inverse, un ratio élevé peut s'accompagner de classes importantes ou d'une charge de cours plus forte. Pour un benchmark décisionnel, il faut rapprocher ce ratio de la taille des classes, des heures annuelles devant élèves, des salaires, des résultats scolaires et du coût par élève.

***Sources :** Eurostat, jeu de données educ_uoe_perp04, année 2023, pour la comparaison UE en équivalents temps plein ; UNESCO Institute for Statistics et Banque mondiale, indicateur du ratio élèves-enseignant dans le secondaire ; Destatis, tableau international de synthèse, pour l'Allemagne, le Royaume-Uni, les États-Unis et la Chine ; statistiques nationales britanniques pour le cadrage 2023-2024. Les années différentes sont affichées afin de ne pas présenter ces valeurs comme une photographie parfaitement synchrone.*

Conclusion éditoriale — Remettre l'enseignement au centre

La France ne peut plus piloter son école à partir d'une addition de budgets, de postes théoriques et de responsabilités éclatées. Ce qui compte n'est pas seulement ce que la Nation dépense, mais ce que cette dépense produit concrètement : des enseignants présents et reconnus, des heures de cours effectivement assurées, des équipes stables et des élèves qui progressent.

Le diagnostic est désormais clair. Le système n'est pas uniformément sous-financé ; il est fragmenté, peu lisible et insuffisamment orienté vers sa première mission. Les économies possibles existent, mais elles ne justifient aucune nouvelle dégradation de l'encadrement. Elles doivent être prélevées sur les doublons, les circuits croisés et les coûts de structure, puis réinvesties dans le remplacement, l'attractivité du métier, la formation et l'accompagnement des élèves.

La réforme décisive ne sera donc ni un plan d'économies aveugle, ni un chèque supplémentaire sans contrepartie. Elle reposera sur un contrat exigeant : rendre chaque responsabilité identifiable, chaque coût traçable, chaque heure vérifiable et chaque résultat évaluable. Investir davantage ne se justifie que si l'on sait où va l'argent ; rationaliser n'a de sens que si l'élève reçoit mieux.

LE CHOIX EST DÉSORMAIS POLITIQUE

Continuer à administrer la dépense — ou enfin gouverner la réussite. Réarmer le collège et le lycée, ce n'est pas promettre mécaniquement plus de moyens. C'est garantir que les moyens nécessaires atteignent la classe, protègent l'acte d'enseigner et réduisent les inégalités. L'avenir du second degré se jouera moins dans l'affichage des crédits que dans notre capacité collective à transformer chaque euro public en temps d'enseignement, en confiance professionnelle et en réussite durable.